

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 septembre 2024 à 18h

---

Date de la convocation	29 août 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

### Membres avec voix délibérative présents :

#### Collège des élus :

M. Rémi NICOLAS, Mme Frédérique CONDET, M. Denis CANTIER, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC

#### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Christine DEMAY, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Stéphanie ROY

### Membres sans voix délibérative présents :

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

### Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

#### Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme CONDET), et Mme Florence LIMONES (pouvoir à M. COURRENT)

#### Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme DEMAY), M. Antoine GIL (pouvoir à Mme ALLARY) et Mme Monique SAEZ (pouvoir à Mme JAFFIOL)

### Membres avec voix délibérative absents non représentés :

#### Collège des élus :

M. Georges VIERNE

Collège des personnes publiques qualifiées :  
Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

---

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024
2. Convention pour la constitution d'une équipe projet
3. Approbation du Projet social 2025

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Frédérique CONDET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2024 :

Approuvé à l'unanimité

---

N°2024/09/01 – Convention pour la constitution d'une équipe projet pour la construction de l'EPA Centre Social ESCAL

**1. Aspects juridiques**

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal de Marguerittes en date du 5 juin 2024 créant au 6 juin 2024 l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL et actant le transfert des missions au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

CONSIDERANT la nécessité de constituer une équipe projet constituée de salariés de l'association ESCAL et d'agents de la commune de Marguerittes pour assurer la construction de l'EPA « Centre social ESCAL »,

**2. Eléments de contexte**

L'établissement public administratif « Centre Social ESCAL » a été créé le 6 juin 2024 par la délibération N° 2024/06/01.

Le transfert des missions sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin d'accompagner la construction de l'EPA sur les volets thématiques, juridiques, financiers et ressources humaines, la commune de Marguerittes et l'association ESCAL ont accepté de mettre à disposition des agents et salariés jusqu'au 31 décembre 2024.

**3. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **autorise** M. le Président à signer la convention pour la constitution d'une équipe projet pour la construction de l'EPA Centre Social ESCAL.

#### **4. Annexe**

Convention

*Caroline ALLARY interroge le Président sur les modalités de mise en œuvre de cette convention, principalement concernant le respect de la discrétion et de la confidentialité relatives aux informations personnelles (rémunération particulièrement) des salariés de l'ESCAL.*

*Selon elle, la convention manque de précisions sur ce volet-là.*

*Ces précisions seront apportées dans les lettres de mission qui seront transmises aux agents de la mairie.*

*Par ailleurs, elle demande si le Comité Social Territorial a bien été informé en amont de ce Conseil d'administration. Frédéric Courrent indique que la question d'une mise à disposition d'agents de la mairie pour la création de l'EPA, sous une forme et une quotité restant à préciser, a été évoquée en CST le 26 juin 2024.*

*Les agents concernés ont également reçu cette convention pour avis le 29 août 2024.*

---

N°2024/09/02 – **Approbation du projet social 2025**

#### **1. Aspects juridiques**

VU les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale,

VU les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, et notamment leurs articles 3 et 8,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le projet social 2025 de l'EPA « Centre social ESCAL » permettant son dépôt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour obtenir son agrément,

#### **2. Eléments de contexte**

Après un travail participatif et partagé entre les élus et agents de l'association ESCAL, de la mairie et du CCAS de Marguerittes durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, les membres du conseil d'administration de l'EPA ont pu participer à la démarche de coconstruction du projet social en travaillant sur les axes d'orientation et sur les fiches actions lors des séances du 23 juillet et du 28 août 2024.

Ce travail a permis la transmission d'un document provisoire à la CAF du Gard le 29 août pour une première lecture avant la transmission d'un document définitif soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'EPA.

#### **3. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet social 2025 de l'EPA Centre Social ESCAL,

Article 2 : **autorise** le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

#### **4. Annexe**

Projet social 2025

*Le Président salue le travail réalisé sur ce projet social par les bénévoles, les agents, les administrateurs et les élus dans un temps particulièrement contraint. En effet, dans un premier temps, la CAF avait indiqué souhaiter recevoir le projet social approuvé avant fin août d'où ce conseil d'administration « exceptionnel ». Finalement, le délai a été allongé jusqu'à fin septembre.*

*Ce projet social est présenté comme un projet social de transition et les équipes travailleront sur le premier véritable projet social de l'EPA 2026-2027 dès début 2025.*

---

Frédérique CONDET  
Secrétaire de séance



Rémi NICOLAS  
Président EPA Centre Social ESCAL

